



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_220816_004
SÉANCE DU MARDI 16 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt deux, le seize août à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	10 août 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

Présents :

LEBRETON Patrick ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

LANDRY Christian représenté(e) par LEBRETON Patrick
BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel
MOREL Manuela représenté(e) par MUSSARD Harry
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur HOAREAU Emile, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : « Forum inversé : Tout est possible » - Approbation du projet et du plan de financement**Le Président de séance expose :****Contexte**

La Ville de Saint-Joseph a développé une politique attractive et innovante en matière d'accompagnement à l'orientation et à l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, une dynamique partenariale entre la Ville de Saint-Joseph, les partenaires et les acteurs de l'emploi s'est installée durablement dans notre ville (Mise en place de job dating, forum de l'insertion « Happy »...).

Afin de poursuivre ses efforts en matière d'accompagnement et d'insertion, la Ville a candidaté à l'appel à projet du Ministère des outre-mer intitulé «Appel à projets Jeunesse».

L'appel à projet «Appel à projets Jeunesse» du Ministère des Outre-mer vise à préparer ou motiver socialement les jeunes en situation précaire à s'insérer dans la vie de la Cité et à les accompagner à travers des actions citoyennes réalisables et concrètes.

Dans ce cadre, l'appel à projets du Ministère des Outre-mer permet la réalisation du projet communal.

I Nature du projet et conditions de réalisation**A) Nature du projet**

Le projet présenté s'intitule « forum inversé : tout est possible ». Il s'agit d'accompagner 100 jeunes pendant 4 mois de septembre à décembre 2022.

Le Ministère des Outre-mer soutient les projets qui travaillent avec les bénéficiaires sur l'estime de soi via la prise de conscience de leurs propres compétences, les aident à se projeter dans l'avenir et qui les responsabilisent.

B) Conditions de réalisation

Pour ce faire, cette action repose sur des outils d'accompagnement pour certains innovants afin de travailler sur l'estime de soi et la confiance en soi.

Ce projet a un format de forum totalement innovant. Habituellement, les jeunes sont les visiteurs des forums. Ici, ils sont les exposants. Ils pourront ainsi démontrer leurs motivations et leurs compétences. Les entreprises, les centres de formations, les acteurs de l'emploi, les associations deviennent alors les visiteurs du forum. Il s'agit également de répondre aux attentes des entreprises en matière de recrutement.

Lors de ce forum, les jeunes pourront attirer l'attention de recruteurs potentiels concernant un emploi, un contrat d'apprentissage, un stage, une formation, une création d'activité ou d'entreprise ou encore une mission de bénévolat.

II Coût et plan de financement

Le projet peut bénéficier de l'aide de l'État au titre de l'appel à projet «Appel à projets Jeunesse».

DCM_220816_004

A) Le budget prévisionnel pour « Forum inversé : tout est possible » est présenté comme suit :

COUTS DIRECTS AFFECTES A L'ACTION					
CHARGES	PREVU ANNUEL 2022	TOTAUX	PRODUITS	PREVU ANNUEL 2022	TOTAUX
60 – Achat de fournitures	700,00	700,00	74- Subventions d'exploitation	17 195,16	17 195,16
Consommable	700,00	700,00	Ministère des Outre-mer	13 200,00	13 200,00
			Co-financement – Politique de la ville	2 103,00	2 103,00
60 – Achat d'abonnement	0,00	0,00			
			Région(s) :		
61 - Services extérieurs	11 603,00	11 603,00			
Théâtre	3 600,00	3 600,00	Département(s) :		
Culture urbaine	2 700,00	2 700,00	Intercommunalité(s) :		
Rap/slam/chant	3 600,00	3 600,00	Commune(s) :		
Photographie	1 403,00	1 403,00	Organismes sociaux (détailler) :		
Animation	300,00	300,00			
62 - Autres services extérieurs	5 700,00	5 700,00	-		
Publicité, publication	500,00	500,00	Fonds européens		
Restauration	2 500,00	2 500,00	-		
Sport	2 700,00	2 700,00			
			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)		
63 - Impôts et taxes	0,00	0,00	ASP Service Civique	1 892,16	1 892,16
			Autres établissements publics		
			-		
64- Charges de personnel	6 434,80	6 434,80	Aides privées		
Rémunération de personnel	2 592,00	2 592,00	-		
Service civique	2 322,48	2 322,48	Autres		
Charges sociales	1 520,32	1 520,32			
65- Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	7 242,64	7 242,64
			Autofinancement Commune	7 242,64	7 242,64
			Commune – participation politique de la ville		
TOTAL I	24 437,80	24 437,80	TOTAL I	24 437,80	24 437,80

COUTS INDIRECTS AFFECTES A L'ACTION

DEPENSES			RECETTES		
Mise à disposition de locaux	17 800,00	17 800,00	Locaux	17 800,00	17 800,00
Mise à disposition de matériel			Matériels		
TOTAL II	17 800,00	17 800,00	TOTAL II	17 800,00	17 800,00

TOTAL DU BUDGET CONSOLIDE

TOTAL DEPENSES (I + II)	42 237,80	42 237,80	TOTAL RECETTES (I + II)	42 237,80	42 237,80
--------------------------------	------------------	------------------	--------------------------------	------------------	------------------

B) Le plan de financement

Les financements apparaissent comme suit :

« FORUM INVERSE : TOUT EST POSSIBLE »		
Montant de l'opération HT	42,237.80 €	%
Ministère des Outre-mer	13,200.00 €	31.25%
Politique de la ville	2,103.00 €	4.98%
Agence de Service et de paiement	1,892.16 €	4.48%
Commune de Saint -Joseph	25,042.64 €	59.29%
TOTAL HT	42,237.80 €	100.00%

Le montant global du projet s'élève à 42 237,80 € et le Ministère des Outre-mer accordera à la Ville une dotation de 13 200 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement pour le projet «Forum inversé : tout est possible» présentant une participation pour la Commune de Saint-Joseph à hauteur de 25 042,64 € HT ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

Article 1^{er} .-

D'APPROUVER le plan de financement pour le projet «Forum inversé : tout est possible» présentant une participation pour la Commune de Saint-Joseph à hauteur de 25 042,64 € HT.

« FORUM INVERSE : TOUT EST POSSIBLE »		
Montant de l'opération HT	42,237.80 €	%
Ministère des Outre-mer	13,200.00 €	31.25%
Politique de la ville	2,103.00 €	4.98%
Agence de Service et de paiement	1,892.16 €	4.48%
Commune de Saint -Joseph	25,042.64 €	59.29%
TOTAL HT	42,237.80 €	100.00%

Article 2.-

D'AUTORISER le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire	Le secrétaire de séance
L'élue déléguée COURTOIS Lucette  	HOAREAU Emile 

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le : 23 août 2022

Et publication ou notification le : 23 août 2022

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 23 août 2022